

# **SCHEMA D'AMENAGEMENT ET DE GESTION DES EAUX SUD-CORNOUAILLE**

## **SCENARIOS CONTRASTES**

VERSION VALIDEE PAR LA CLE LE 14 OCTOBRE 2014



OCTOBRE 2014 – REF. : 4-53-1475

## SOMMAIRE

<b>PREAMBULE : OBJECTIFS ET METHODE DES SCENARIOS CONTRASTES .....</b>	<b>3</b>
<b>CHAPITRE 1 LES ELEMENTS DE CONTEXTE A PRENDRE EN COMPTE.....</b>	<b>4</b>
<b>1. LES OBJECTIFS DE LA DIRECTIVE CADRE EUROPEENNE SUR L'EAU (DCE) .....</b>	<b>5</b>
1.1. GRANDS PRINCIPES INITIES PAR LA DCE.....	5
1.2. LES OBJECTIFS ENVIRONNEMENTAUX AFFECTES AUX MASSES D'EAU DU TERRITOIRE DU SAGE.....	5
<b>2. LE SDAGE LOIRE-BRETAGNE .....</b>	<b>6</b>
<b>CHAPITRE 2 LES SCENARIOS CONTRASTES PROPOSES.....</b>	<b>8</b>
<b>1. LES ENJEUX ET OBJECTIFS GENERAUX .....</b>	<b>9</b>
<b>2. LES MOYENS D' ACTIONS VISANT A ATTEINDRE LES OBJECTIFS DU SAGE SUD-CORNOUAILLE .....</b>	<b>10</b>
<b>3. SCENARIOS CONTRASTES .....</b>	<b>12</b>
3.1. ENJEU 1 : QUALITE DES EAUX DOUCES SUPERFICIELLES ET DES EAUX SOUTERRAINES .....	13
3.2. ENJEU 2 : DISPONIBILITE DE LA RESSOURCE .....	17
3.3. ENJEU 3 : QUALITE DES MILIEUX AQUATIQUES ET NATURELS .....	19
3.4. ENJEU 4 : MILIEUX ET USAGES LITTORAUX .....	23
3.5. ENJEU 5 : GESTION DES RISQUES NATURELS LIES A L'EAU.....	26

<b>3.6. ENJEU 6 : GOUVERNANCE, SENSIBILISATION, STRUCTURE PORTEUSE.....</b>	<b>27</b>
<b>CHAPITRE 3 SCENARIOS CONTRASTES – TABLEAU MULTICRITERES.....</b>	<b>28</b>
<b>CONCLUSION .....</b>	<b>38</b>

## PREAMBULE : OBJECTIFS ET METHODE DES SCENARIOS CONTRASTES

La phase d'élaboration des scénarios contrastés a pour but de :

- fixer au futur SAGE de grands objectifs à partir de la Directive Cadre Européenne sur l'eau (DCE) et des autres documents réglementaires et de planification dans le domaine de l'eau (Grenelle, SDAGE Loire-Bretagne, ...),
- faire émerger des mesures pour atteindre ces différents objectifs : mesures à portée réglementaire ou plus opérationnelle,

Il s'agit, à ce stade de l'élaboration du SAGE Sud-Cornouaille, de construire un outil d'aide à la décision, pour le choix de la future stratégie collective du SAGE.

Ces scénarios ont été élaborés sur la base de propositions d'acteurs, réunis en inter-commissions le 27 juin 2014.

Pour cet exercice d'émergence de propositions, la méthode du MétaPlan® a été utilisée. Celle-ci vise à favoriser l'expression de tous ainsi qu'à éviter toute censure ou priorisation à ce stade de l'élaboration du SAGE.

L'ensemble des mesures proposées a été analysé et organisé de façon à établir un cadre pour les scénarios :

- Objectifs,
- Leviers d'action,
- Mesures.

Les mesures ont été ventilées en trois scénarios ayant un degré d'ambition croissant. Puis chaque mesure a été analysée de manière à en préciser :

- l'étendue géographique possible,
- la pré-évaluation environnementale,
- la faisabilité technique et financière,
- le degré d'acceptation sociale,
- la maîtrise d'ouvrage potentielle,
- le coût.

Le travail réalisé sur la base des propositions d'acteurs a ensuite été enrichi d'échanges avec la cellule d'animation et le bureau de la CLE.

*Le tableau multicritères joint au présent rapport constitue le bilan de l'ensemble du travail réalisé. Il sera le principal support travail pour la phase de « choix de la stratégie ».*

# CHAPITRE 1

## LES ELEMENTS DE CONTEXTE A PRENDRE EN COMPTE

## 1. LES OBJECTIFS DE LA DIRECTIVE CADRE EUROPEENNE SUR L'EAU (DCE)

### 1.1. GRANDS PRINCIPES INITIES PAR LA DCE

La directive 2000/60/CE, adoptée le 23 octobre 2000 et publiée au Journal Officiel des Communautés Européennes le 22 décembre 2000, vise à établir un cadre général et cohérent pour la gestion et la protection des eaux superficielles et souterraines, tant du point de vue qualitatif que quantitatif.

L'objectif général est d'atteindre d'ici à 2015 le bon état des différents milieux sur tout le territoire européen, ceci passant par de grands principes :

- la non-détérioration des masses d'eau,
- le bon état écologique et chimique des masses d'eau de surface, le bon potentiel écologique et le bon état chimique pour les masses d'eau artificielles ou fortement modifiées,
- le bon état quantitatif et chimique des masses d'eau souterraines,
- la suppression des rejets de substances dangereuses prioritaires,
- l'atteinte des normes et objectifs fixés par les directives existantes dans le domaine de l'eau.

La DCE prévoit néanmoins la possibilité d'une dérogation de deux fois six ans, à condition qu'elle soit justifiée.

### 1.2. LES OBJECTIFS ENVIRONNEMENTAUX AFFECTES AUX MASSES D'EAU DU TERRITOIRE DU SAGE

Le tableau ci-contre reprend pour chacune des masses d'eau concernées par le SAGE les objectifs environnementaux qui lui sont assignés dans le SDAGE 2010-2015.

La dernière colonne présente les objectifs environnementaux pressentis dans le cadre de la mise à jour du SDAGE pour la période 2016-2021. N'étant pas validés de façon officielle ils sont présentés ici à titre indicatif.

NOM ET CODE MASSES D'EAU SUPERFICIELLES	DELAI D'ATTEINTE DU BON ETAT SDAGE EN VIGUEUR		OBJECTIFS PRESENTIS SDAGE 2016- 2021
	Etat écologique	Etat chimique	
FRGR0085 Le Moros et ses affluents depuis Melgven jusqu'à la mer	2015	2015	2015
FRGR0086 L'Aven depuis Coray jusqu'à l'estuaire	2015	2021	2015
FRGR0087 Le Ster Goz et ses affluents depuis la source jusqu'à la confluence avec l'Aven	2015	2021	2015
FRGR0088 Le Pennalen depuis la source jusqu'à la confluence avec l'Aven	2015	2015	2015
FRGR1189 Le Pont Quoren et ses affluents depuis la source jusqu'à la mer	2015	2015	2015 ou 2021
FRGR1208 Le Dour Ruat et ses affluents depuis la source jusqu'à la mer	2015	2015	2015 ou 2021
FRGR1219 Le Minaouët et ses affluents depuis la source jusqu'à la mer	2015	2015	2015 ou 2021
FRGR1250 Le Saint Laurent et ses affluents depuis la source jusqu'à la mer	2015	2015	2015 ou 2021
FRGR1629 Le Belon et ses affluents depuis la source jusqu'à l'estuaire	2015	2015	2015
FRGR1630 Le Dourdu et ses affluents depuis la source jusqu'à l'estuaire	2015	2015	2015 ou 2021
FRGC28 Concarneau large	2015	2015	2015
FRGC29 Baie de Concarneau	2021	2015	2027
FRGT16 L'Aven	2015	2015	2015
FRGT17 Le Belon	2021	2015	2015
<b>MASSE D'EAU SOUTERRAINE</b>	Etat quantitatif	Etat chimique	<b>OBJECTIF PRESSENTI SDAGE 2016- 2021-</b>
FRGG005 Baie de Concarneau – Aven	2015	2021	2015

## 2. LE SDAGE LOIRE-BRETAGNE

Le SDAGE constitue un outil de planification fixant pour un grand bassin hydrographique donné les orientations pour permettre la gestion et la préservation des ressources en eau.

Les règles de gestion définies dans le SDAGE ont une portée réglementaire variable. Elles s'appliquent via des décisions et documents plus ou moins explicitement cités. Certaines visent directement ou implicitement les SAGE.

Il est attendu du SAGE qu'il précise les règles de gestion en termes de localisation, de définition des priorités ou d'organisation pour leur mise en œuvre, en reprenant à son compte les objectifs par masse d'eau, qui doivent être conformes à ceux consignés dans le SDAGE.

Le tableau suivant reprend les dispositions du SDAGE 2010-2015 qui forment des demandes en termes de contenu pour le SAGE Sud-Cornouaille.

N° DE DISPOSITION	INTITULE DE LA DISPOSITION
1B-1	<p><b>Plans d'action pour la restauration des cours d'eau (restauration de la continuité écologique)</b></p> <p>Lorsque l'état des lieux établi en application de la DCE a diagnostiqué la présence d'obstacles entravant la libre circulation des espèces piscicoles et le transport des sédiments, le SAGE comporte un plan d'action identifiant les mesures nécessaires à la restauration de la continuité écologique du cours d'eau. Le règlement tient compte, notamment, des masses d'eau fortement modifiées situées sur le bassin.</p> <p>Le SAGE identifie les ouvrages qui doivent être effacés, ceux qui peuvent être arasés ou ouverts partiellement, ceux qui peuvent être aménagés de dispositifs de franchissement efficaces et ceux dont la gestion doit être adaptée ou améliorée.</p> <p>Il comprend un objectif chiffré et daté pour la valeur du taux d'étagement du cours d'eau.</p>
3B-1	<p><b>Rééquilibrage de la fertilisation phosphorée à l'amont de 14 plans d'eau</b></p> <p>Les préfets révisent les autorisations en cours avant fin 2013, le cas échéant via un arrêté de prescriptions complémentaires, pour prescrire la fertilisation équilibrée en phosphore à l'amont de 14 retenues sensibles à l'eutrophisation.</p> <p>il n'y a pas de possibilité de période transitoire, compte tenu de l'ancienneté de l'action publique sur ces zones.</p>
4A-2	<p><b>Plan de réduction des pesticides</b></p> <p>Les SAGE comportent un plan de réduction de l'usage des pesticides. Ce plan concerne les usages agricoles et non-agricoles. Il s'appuie sur les actions du plan national "écophyto 2018". Il identifie les zones sur lesquelles les efforts de réduction doivent porter en priorité.</p>

N° DE DISPOSITION	INTITULE DE LA DISPOSITION
8A-2	<p><b>Plan d'action de préservation et de gestion des zones humides</b></p> <p>En dehors des zonages de marais rétro-littoraux, les CLE identifient les principes à mettre en œuvre pour assurer la préservation et la gestion de l'ensemble des zones humides visées à l'article L.211-1 du Code de l'Environnement. Les CLE identifient les actions nécessaires pour la préservation des zones humides d'intérêt environnemental particulier (ZHIEP), ainsi que les servitudes sur les zones stratégiques pour la gestion de l'eau (ZSGE) conformément à l'article L.211-12 du Code de l'Environnement.</p>
8E-1	<p><b>Inventaires des zones humides</b></p> <p>En dehors des zonages de marais rétro-littoraux qui font l'objet d'une disposition particulière, les SAGE identifient les enveloppes de forte probabilité de présence de zones humides. Ils hiérarchisent ces enveloppes en fonction de l'importance de l'enjeu "zones humides" pour la conservation du bon état des masses d'eau et pour la biodiversité.</p> <p>Les SAGE réalisent un inventaire précis des zones humides à l'intérieur de ces enveloppes. S'ils ne sont pas en mesure de toutes les traiter en une seule opération, ils procèdent par étapes successives en commençant par les enveloppes prioritaires.</p> <p>Les SAGE existants actualisent ou complètent, si nécessaire, leurs inventaires avant le 31 décembre 2012, en s'appuyant sur les principes définis ci-dessus.</p> <p>La commission locale de l'eau peut confier la réalisation de l'inventaire précis des zones humides aux communes ou groupements de communes, tout en conservant la coordination et la responsabilité de la qualité de l'inventaire. Dans ce cas, les inventaires sont réalisés de façon exhaustive sur la totalité du territoire communal.</p> <p>L'inventaire est réalisé de manière concertée.</p>
10A-1	<p><b>Lutte contre les marées vertes</b></p> <p>Les SAGE possédant une façade littorale sujette à des proliférations d'algues vertes établissent un programme de réduction des flux de nitrates de printemps et d'été parvenant sur les sites concernés. Ce programme comporte des objectifs chiffrés et datés permettant aux masses d'eau situées sur le périmètre du SAGE d'atteindre les objectifs environnementaux fixés par le SDAGE</p>
10B-1	<p><b>Plan de gestion des dragages (si des ports nécessitent des opérations de désenvasement)</b></p> <p>Pour les ports qui nécessitent des opérations de désenvasement, les SAGE préconisent la réalisation de plans de gestion des dragages ou des opérations de désenvasement. Conformément à la convention de Londres de 1972 et à son protocole du 7 novembre 1996, les solutions de réutilisation, recyclage ou traitement des déblais de dragage à terre seront recherchées et mises en œuvre si elles ne présentent pas de risque pour la santé humaine ou pour l'environnement et si elles ne sont pas d'un coût disproportionné.</p>
10D-1	<p><b>Plan de maîtrise des pollutions des zones conchylicoles</b></p> <p>Les SAGE de la façade littorale où sont situées des zones de production conchylicoles identifient les sources de pollution microbiologique, chimique et virale présentes sur le bassin versant et les moyens de maîtriser ces pollutions afin de respecter les objectifs applicables aux eaux et zones conchylicoles définis à l'article D.211-10 du Code de l'Environnement.</p>

N° DE DISPOSITION	INTITULE DE LA DISPOSITION
11A	<p><b>Têtes de bassin versant : Adapter les politiques publiques à la spécificité des têtes de bassin - Favoriser la prise de conscience</b></p> <p><b>11A-1</b> : Les SAGE comprennent systématiquement un inventaire des zones têtes de bassin, une analyse de leurs caractéristiques, notamment écologiques et hydrologiques, et la définition d'objectifs et de règles de gestion adaptés de préservation ou de restauration de leur qualité</p> <p><b>11A-2</b> : Les SAGE veillent à une cohérence des financements publics mis en place pour tenir compte des caractéristiques particulières des têtes de bassin (aides spécifiques, bonifications, ...)</p> <p><b>11B</b> : Favoriser la prise de conscience du rôle bénéfique des têtes de bassin pour l'atteinte du bon état et pour le fonctionnement du milieu aquatique en général.</p>
12A-1	<p><b>Volet sur la culture du risque</b></p> <p>Les SAGE concernés par un enjeu inondation, pour l'habitat ou les activités, comportent un volet sur la culture du risque qui permet à la population vivant dans le bassin hydrographique d'avoir accès à l'information existante sur :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- l'exposition des territoires aux inondations,</li> <li>- les mesures d'organisation existantes.</li> </ul>
	<p><b>Volet pédagogique</b></p> <p>Les SAGE comportent un volet pédagogique s'adressant à tous les groupes d'acteurs (élus et techniciens, socio-professionnels, citoyens, associations, etc.).</p>

## CHAPITRE 2

### LES SCENARIOS CONTRASTES PROPOSES



## 1. LES ENJEUX ET OBJECTIFS GENERAUX

Les scénarios contrastés sont présentés sous forme de tableau. Ce format présente l'intérêt de proposer un outil accessible, reprenant de façon synthétique, l'ensemble des informations caractérisant chacune des mesures (acceptabilité, faisabilité, coût, ...)

Le tableau ci-contre présente l'architecture globale des enjeux et des objectifs déclinés, sans hiérarchisation particulière :

ENJEUX	DECLINAISON DES OBJECTIFS
QUALITE DES EAUX DOUCES SUPERFICIELLES ET DES EAUX SOUTERRAINES	OBJECTIF 1 : AMELIORER LA QUALITE DES EAUX SUPERFICIELLES ET SOUTERRAINES POUR REpondRE AUX OBJECTIFS DE BON ETAT ET AUX ENJEUX DE TERRITOIRE
DISPONIBILITE DE LA RESSOURCE	OBJECTIF 2 : CONCILIER LES USAGES ET LA GESTION QUANTITATIVE DE LA RESSOURCE EN EAU
QUALITE DES MILIEUX AQUATIQUES ET NATURELS	OBJECTIF 3 : LUTTER CONTRE LE RUISSELLEMENT ET L'EROSION, REDUIRE LES TRANSFERTS VERS LES COURS D'EAU
	OBJECTIF 4 : MAINTENIR LE BON ETAT MORPHOLOGIQUE ET BIOLOGIQUE DES COURS D'EAU
MILIEUX ET USAGES LITTORAUX	OBJECTIF 5 : REpondRE AUX EXIGENCES DE QUALITE DES USAGES CONCHYLICOLES, PECHE A PIED ET BAIGNADE
	OBJECTIF 6 : REDUIRE LES AUTRES APPORTS POLLUANTS
	OBJECTIF 7 : REDUIRE LES PROLIFERATIONS ALGALES EN BAIE DE LA FORET
	OBJECTIF 8 : GERER LA PROBLEMATIQUE D'ENSABLEMENT DES ESTUAIRES DE L'AVEN ET DU BELON POUR ASSURER LE MAINTIEN DES USAGES
GESTION DES RISQUES NATURELS LIES A L'EAU ET DES DECHETS	OBJECTIF 9 : PROTEGER LES PERSONNES ET LES BIENS DES RISQUES NATURELS LIES A L'EAU (inondations et submersion)
GOUVERNANCE, SENSIBILISATION, STRUCTURE PORTEUSE	OBJECTIF 10 : METTRE EN ŒUVRE LE SAGE ET ORGANISER LA GOUVERNANCE

## 2. LES MOYENS D' ACTIONS VISANT A ATTEINDRE LES OBJECTIFS DU SAGE SUD-CORNOUAILLE

Face à chacun de ces enjeux et objectifs ont été déclinés des moyens d'actions (leviers) ainsi que des mesures visant à atteindre ces objectifs.

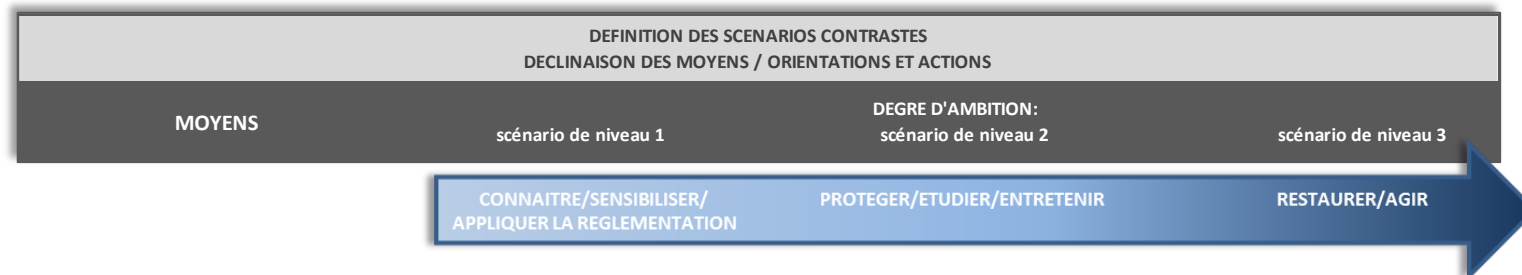
Ces moyens et mesures correspondent à la traduction :

- des propositions des acteurs,
- des mesures du SDAGE à prendre en compte dans les SAGE,

Les « **moyens d'action** », ou **leviers**, répertorient les composantes environnementales, activités, usages, ... sur lesquelles le SAGE agira pour atteindre les objectifs. Le tableau de la page suivante synthétise les moyens d'action relevés et les objectifs auxquels ils répondent.

Les **mesures/actions** ont quant à elles été ventilées en trois scénarios de degré d'ambition croissant :

- **SCENARIO 1** : CONNAITRE, SENSIBILISER, APPLIQUER LA REGLEMENTATION
- **SCENARIO 2** : ALLER AU-DELA DU SCENARIO 1 EN PROTEGEANT, EN AMELIORANT LES CONNAISSANCES ET EN VISANT L'ENTRETIEN DES MILIEUX D'INTERET EXISTANTS
- **SCENARIO 3** : REpondre AUX DEUX SCENARIOS PRECEDENTS DANS UN OBJECTIF PLUS AMBITIEUX D'ACTION ET DE RESTAURATION DES MILIEUX IDENTIFIES



ENJEUX	DECLINAISON DES OBJECTIFS	MOYENS A METTRE EN ŒUVRE / LEVIERS D'ACTION
QUALITE DES EAUX DOUCES SUPERFICIELLES ET DES EAUX SOUTERRAINES	<b>OBJECTIF 1 :</b> AMELIORER LA QUALITE DES EAUX SUPERFICIELLES ET SOUTERRAINES POUR REpondRE AUX OBJECTIFS DE BON ETAT ET AUX ENJEUX DE TERRITOIRE	EN DEVELOPPANT LE SUIVI DE LA QUALITE DES EAUX SUR LE TERRITOIRE EN AGISSANT SUR LES SECTEURS URBANISES ET LA VOIRIE POUR MIEUX GERER LE RISQUE DE POLLUTION ACCIDENTELLE EN REDUISANT L'USAGE DES PESTICIDES PAR LE GRAND PUBLIC EN REDUISANT L'USAGE DES PESTICIDES PAR LES COLLECTIVITES LOCALES EN AGISSANT SUR LES PRATIQUES AGRICOLES EN PROTEGEANT LES ZONES DE CAPTAGES DESTINEES A L'ALIMENTATION EN EAU POTABLE EN CONTROLANT LES ACTIVITES
DISPONIBILITE DE LA RESSOURCE	<b>OBJECTIF 2 :</b> CONCILIER LES USAGES ET LA GESTION QUANTITATIVE DE LA RESSOURCE EN EAU	EN FAVORISANT LES ECONOMIES D'EAU EN DEVELOPPANT LES RESSOURCES POUR L'ALIMENTATION EN EAU POTABLE EN CONCILIANT LES DIFFERENTS USAGES
QUALITE DES MILIEUX AQUATIQUES ET NATURELS	<b>OBJECTIF 3 :</b> LUTTER CONTRE LE RUISSELLEMENT ET L'EROSION, REDUIRE LES TRANSFERTS VERS LES COURS D'EAU	EN AGISSANT SUR LE BOCAGE EN AGISSANT SUR LES ZONES HUMIDES EN AGISSANT SUR LES TÊTES DE BASSIN VERSANT EN AGISSANT SUR LES SECTEURS URBANISES
	<b>OBJECTIF 4 :</b> MAINTENIR LE BON ETAT MORPHOLOGIQUE ET BIOLOGIQUE DES COURS D'EAU	EN AMELIORANT LA CONTINUITE ECOLOGIQUE DES COURS D'EAU EN AGISSANT SUR LA MORPHOLOGIE DES COURS D'EAU
MILIEUX ET USAGES LITTORAUX	<b>OBJECTIF 5 :</b> REpondRE AUX EXIGENCES DE QUALITE DES USAGES CONCHYLICOLES, PECHE A PIED ET BAINADE	EN REDUISANT LES CONTAMINATIONS MICROBIOLOGIQUES
	<b>OBJECTIF 6 :</b> REDUIRE LES AUTRES APPORTS POLLUANTS	EN REDUISANT LES CONTAMINATIONS (MICROPOLLUANTS) LIEES A LA NAVIGATION EN ENCADRANT LES OPERATIONS DE DRAGAGES PORTUAIRES
	<b>OBJECTIF 7 :</b> REDUIRE LES PROLIFERATIONS ALGALES EN BAIE DE LA FORET	EN LIMITANT LES FUITES D'AZOTE
	<b>OBJECTIF 8 :</b> GERER LA PROBLEMATIQUE D'ENSABLEMENT DES ESTUAIRES DE L'AVEN ET DU BELON POUR ASSURER LE MAINTIEN DES USAGES	EN DEFINISSANT LES ACTIONS ENVISAGEABLES ET SUPPORTABLES POUR LE MILIEU
GESTION DES RISQUES NATURELS LIES A L'EAU ET DES DECHETS	<b>OBJECTIF 9 :</b> PROTEGER LES PERSONNES ET LES BIENS DES RISQUES NATURELS LIES A L'EAU (inondations et submersion)	EN DEVELOPPANT LA CULTURE DU RISQUE EN DIMINUANT LA VULNERABILITE DES PERSONNES ET DES BIENS
GOUVERNANCE, SENSIBILISATION, STRUCTURE PORTEUSE	<b>OBJECTIF 10 :</b> METTRE EN ŒUVRE LE SAGE ET ORGANISER LA GOUVERNANCE	EN INSTAURANT UN SUIVI DES OBJECTIFS ET MESURES DU SAGE EN SENSIBILISANT ET EN INFORMANT LES ACTEURS DU TERRITOIRE EN AMELIORANT LA GOUVERNANCE

### 3. SCENARIOS CONTRASTES

Cette partie reprend, par enjeu, les mesures proposées pour atteindre les objectifs prédéfinis.

Les indicateurs tels que la faisabilité, le coût, l'acceptabilité de mise en œuvre ne sont pas renseignés ici. Le but est à ce stade de conserver l'ensemble des mesures en considérant les différentes volontés des acteurs. Il paraît donc essentiel dans un premier temps de prendre connaissance de ces volontés sans disposer de critères de choix.

L'ensemble de ces indicateurs sont renseignés dans le chapitre suivant, au sein d'un tableau multicritères.

Les différentes mesures proposées sont ainsi renseignées, de même que leur un niveau d'ambition. Sont ajoutées deux informations sur les mesures :

- l'étendue géographique possible pour la mise en œuvre de la mesure en question,
- son degré de réponse aux enjeux :

REPONSE AUX ENJEUX (autres composantes environnementales concernées par la mesure)					
Qualité eau	Disponibilité ressource	Qualité milieux	Milieux et usages littoraux	Gestion des risques	Gouvernance Sensibilisation Connaissance

Ces colonnes reprennent les enjeux généraux du SAGE, et mettent en évidence les mesures ayant une portée plus large que la thématique pour laquelle elles sont spécifiquement dédiées.

L'objectif est de mettre en évidence qu'une mesure proposée pour répondre à un des enjeux identifiés peut également être bénéfique pour un autre des enjeux du territoire, même de façon indirecte.

*Pour exemple, les mesures relatives à l'amélioration ou la reconstitution du bocage et du réseau de zones humides, dédiées en premier lieu à la réduction du ruissellement et la rétention d'eau sur le bassin (lutte contre l'érosion des sols, biodiversité,...), ont une visée plus large puisqu'elles auront également une incidence sur*

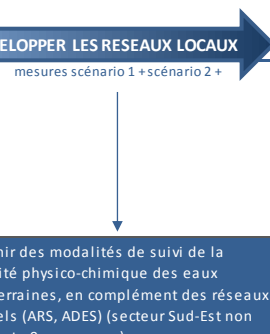
- *la qualité de la ressource en eau (capacité d'auto-épuration du bassin, ...),*
- *ainsi que sur les étiages et les inondations (rétention des eaux, alimentation des nappes, écrêtage des crues, ...),*
- *et donc de façon plus indirecte, sur la qualité des milieux littoraux, réceptacles des apports du bassin versant.*

### 3.1. ENJEU 1 : QUALITE DES EAUX DOUCES SUPERFICIELLES ET DES EAUX SOUTERRAINES

**OBJECTIF 1 :**  
**AMELIORER LA QUALITE DES EAUX SUPERFICIELLES ET SOUTERRAINES POUR REpondRE AUX OBJECTIFS DE BON ETAT ET AUX ENJEUX DE TERRITOIRE**

Les moyens d'action proposés pour atteindre cet objectif s'articulent autour de sept leviers :

- ⇒ développer le suivi de la qualité des eaux sur le territoire,
- ⇒ agir sur les secteurs urbanisés et la voirie pour mieux gérer le risque de pollution accidentelle,
- ⇒ réduire l'usage des pesticides par le grand public,
- ⇒ réduire l'usage des pesticides par les collectivités locales,
- ⇒ agir sur les activités agricoles,
- ⇒ protéger les zones de captages destinées à l'alimentation en eau potable,
- ⇒ contrôler les activités.

DEFINITION DES SCENARIOS CONTRASTES DECLINAISON DES MOYENS / ORIENTATIONS ET ACTIONS				REPONSE AUX ENJEUX (autres composantes environnementales concernées par la mesure)												
MOYENS	DEGRES D'AMBITION:			Etendue géographique possible	Qualité eau	Disponibilité ressource	Qualité milieux	Milieux et usages littoraux	Gestion des risques	Gouvernance Sensibilisation Connaissance						
	scénario de niveau 1	scénario de niveau 2	scénario de niveau 3													
EN DEVELOPPANT LE SUIVI DE LA QUALITE DES EAUX SUR LE TERRITOIRE	1	POUR SUIVRE LE SUIVI EN PLACE Poursuivre le suivi de la qualité physico-chimique des eaux superficielles sur les réseaux de contrôle existants	ETENDRE LE RESEAU DE SUIVI mesures scénario 1 +		Territoire du SAGE											
	2		Développer le réseau de suivi de la qualité physico-chimique des eaux superficielles sur les masses d'eau non-suivies et les tronçons importants dépourvus de station								Cours d'eau non-couverts					
	3		Définir des modalités de suivi de la qualité physico-chimique des eaux souterraines, en complément des réseaux actuels (ARS, ADES) (secteur Sud-Est non couvert - 9 communes)													

DEFINITION DES SCENARIOS CONTRASTES DECLINAISON DES MOYENS / ORIENTATIONS ET ACTIONS				REPONSE AUX ENJEUX (autres composantes environnementales concernées par la mesure)									
MOYENS	DEGRE D'AMBITION:			Etendue géographique possible	Qualité eau	Disponibilité ressource	Qualité milieux	Milieux et usages littoraux	Gestion des risques	Gouvernance Sensibilisation Connaissance			
	scénario de niveau 1	scénario de niveau 2	scénario de niveau 3										
		CONNAÎTRE ET COMMUNIQUER	MIEUX GERER LES POLLUTIONS	AMELIORER LA QUALITE DES EAUX									
EN AGISSANT SUR LES SECTEURS URBANISES ET LA VOIRIE POUR MIEUX GERER LE RISQUE DE POLLUTION ACCIDENTELLE	4	Caractériser l'influence des rejets pluviaux sur la qualité des eaux dans les secteurs sensibles (zones urbaines, voirie)	mesures scénario 1 +	mesures scénario 1 + scénario 2 +	Secteurs sensibles à identifier								
	5	Identifier l'ensemble des franchissements routiers où existe un risque de pollution accidentelle (déversement, fuite transport routier, incendie, ...)	↓	↓		Territoire du SAGE							
	6		Poursuivre les démarches visant à réduire le risque de pollution au niveau des franchissements de cours d'eau par la RN165, au niveau de Pont-Aven et de Concarneau (amont de prises d'eau potable)	↓		Etendre la démarche de maîtrise des pollutions accidentelles sur les réseaux routiers (au niveau de chacun des franchissements routiers/cours d'eau identifiés à risque)	2 franchissements concernés						
	7						Territoire du SAGE						
EN REDUISANT L'USAGE DES PESTICIDES PAR LE GRAND PUBLIC	8	Sensibiliser le grand public aux impacts des pesticides sur la ressource en eau, ainsi que sur les risques sanitaires encourus par les utilisateurs	mesures scénario 1 +		Territoire du SAGE								
	9		Etendre le périmètre de mise en œuvre de la charte "Jardiner au naturel, ça coule de source" sur l'ensemble du territoire (territoire Aven-Belon-Merrien aujourd'hui non-couvert)		Territoire du SAGE								
EN REDUISANT L'USAGE DES PESTICIDES PAR LES COLLECTIVITES LOCALES	10		Poursuivre le développement des plans de désherbage communaux ou de plans de gestion différenciée des espaces verts	mesures scénario 2 +	Communes non-couvertes (9)								
	11			Atteindre le 0 phyto pour l'entretien communal (niveau 5 de la charte de désherbage)		Territoire du SAGE							

DEFINITION DES SCENARIOS CONTRASTES DECLINAISON DES MOYENS / ORIENTATIONS ET ACTIONS				REPONSE AUX ENJEUX (autres composantes environnementales concernées par la mesure)							
MOYENS	DEGRE D'AMBITION:		Etendue géographique possible	Qualité eau	Disponibilité ressource	Qualité milieux	Milieux et usages littoraux	Gestion des risques	Gouvernance Sensibilisation Connaissance		
	scénario de niveau 1	scénario de niveau 2								scénario de niveau 3	
EN AGISSANT SUR LES PRATIQUES AGRICOLES	CONNAÎTRE ET COMMUNIQUER		MIEUX GERER LES POLLUTIONS	AMELIORER LA QUALITE DES EAUX							
	12	renforcer la sensibilisation des agriculteurs sur les impacts d'une surfertilisation et de l'usage des pesticides sur la ressource en eau, et sur les risques sanitaires encourus par les utilisateurs	mesures scénario 1 +	mesures scénario 1 + scénario 2 +	Territoire du SAGE						
	13		Promouvoir une agriculture durable (recherche d'innovation, respect environnement, alternatives au désherbage, animation collective, ...)		Territoire du SAGE						
	14		Travailler sur la valorisation économique des produits locaux de qualité, notamment sur la base des circuits courts et de labellisations (HVE, ...)		Territoire du SAGE						
	15		Accompagner l'échange parcellaire pour optimiser l'assolement des exploitations agricoles grâce à une meilleure accessibilité des parcelles		Territoire du SAGE						
	16		Optimiser les plans d'épandage afin de mieux répartir les apports au sol		Territoire du SAGE						
	17		Accompagner la mutation de l'agriculture vers plus d'agriculture biologique		Territoire du SAGE						
18	Informers les collectivités sur les outils existants pour la gestion foncière		Territoire du SAGE								
EN PROTEGEANT LES ZONES DE CAPTAGES DESTINEES A L'ALIMENTATION EN EAU POTABLE	APPLIQUER LA REGLEMENTATION		SUIVRE ET CONSEILLER	AMELIORER LA QUALITE DES EAUX							
	19	Mener à terme la procédure de mise en place des Périmètres de Protection de Captage (PPC)	mesure scénario 1 +	mesures scénario 1 + scénario 2 +	Territoire du SAGE						
	20		Réaliser un suivi agronomique et un conseil associé dans les PPC		Périmètres de protection de captages						
21	Encourager le développement de l'agriculture biologique dans les périmètres de protection de captage		Périmètres de protection de captages								

DEFINITION DES SCENARIOS CONTRASTES DECLINAISON DES MOYENS / ORIENTATIONS ET ACTIONS				REPONSE AUX ENJEUX (autres composantes environnementales concernées par la mesure)						
MOYENS	scénario de niveau 1	DEGRE D'AMBITION: scénario de niveau 2	scénario de niveau 3	Etendue géographique possible	Qualité eau	Disponibilité ressource	Qualité milieux	Milieux et usages littoraux	Gestion des risques	Gouvernance Sensibilisation Connaissance
EN CONTROLANT LES ACTIVITES POTENTIELLEMENT POLLUANTES	22	Rappeler aux acteurs la réglementation en vigueur concernant le contrôle des différentes activités impactantes (agricoles, industrielles, touristiques) par les services de l'Etat			Territoire du SAGE					
	23	Centraliser la connaissance sur les rejets industriels		Territoire du SAGE						

CONNAÎTRE / RAPPELER LA REGLEM\*